

Education nationale/Menace de mise sur bons de caisse

Florentin Moussavou veut violer la loi comme ses prédécesseurs

Constant Mavoungou

Incapable de proposer des solutions aux problèmes légitimes des enseignants posés par l'intersyndicale Conasysed depuis le déclenchement de la grève le lundi 31 octobre 2016, une rumeur de plus en plus persistante enfle sur la mise sur bons de caisse des salaires des enseignants par Florentin Mousavou. Dans ce cas de figure, que dit la loi ?

On ne le dira jamais assez, le Gabon est un pays qui ne vit pas en vase clos. Le droit d'appartenir à un syndicat est reconnu par la Constitution de la République gabonaise à tout agent public. Et le droit de grève est également reconnu à tous les agents publics par les textes internationaux et nationaux, notamment la loi n° 18/92 du 18 mai 1993 fixant les conditions de constitution et le fonctionnement des syndicats des agents de l'Etat. L'article 5 de ladite loi dispose : « *Les agents de l'Etat ont le droit de constituer toute organisation syndicale de leur choix, ainsi que celui*

de s'affilier à toute organisation syndicale existante ». Et l'article 18 de la même loi précise : « *Est qualifié de grève, tout arrêt collectif et concerté de travail, tout comportement collectif de nature à perturber le fonctionnement normal d'un service, décidé pour défendre une revendication professionnelle* ».

Vu sous cet angle, les enseignants qui sont en grève actuellement sont dans leurs droits et posent des problèmes reconnus comme légitimes par Florentin Moussavou lors de la dernière rencontre qu'il a eue le 17 novembre dernier avec les syndicats du secteur éducation, notamment l'intersyndicale Conasysed. Aux dernières nouvelles, influencé par les faucons qui l'entourent, Florentin Mousavou, comme ses prédécesseurs à la tête de ce ministère, notamment Séraphin Moudounga et Ida Reteno Assonouet, sans proposer des solutions aux problèmes légitimes, envisage de mettre sur bons de caisse les salaires des ensei-



Florentin Moussavou veut-il, à travers la décision de mise sur bons de caisse, mettre le feu au secteur éducation ?

gnants grévistes, alors même que la crise post-électorale n'est pas terminée. L'objectif visé est de contraindre ces pères et mères de famille qui vivent dans une misère grandissante de repartir dans les salles de classe la queue entre les jambes. Questions simples : Florentin Moussavou a-t-il longuement réfléchi sur les dégâts désastreux de cette décision inique ? S'est-il entouré de l'experte

nécessaire pour prendre cette décision ? A-t-il tenu compte des effets contre-productifs de ce type de mesures les années antérieures ? De toute ces questions, il est le seul à détenir les éléments de réponse.

La loi n° 1/2005 du 04 février 2005 portant statut général de la Fonction publique permet de mieux cerner la situation. L'article 71 de ladite loi est clair : « *Sans préju-*

dice des prestations familiales ou suppléments pour charges de famille, les journées de grève ne sont pas rémunérées sauf lorsque la grève résulte du non-paiement de la rémunération due ». A la suite de cet article, les rémunérations dues aux enseignants sont : les rappels de solde attendus depuis 2014, le paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) du 2^{ème} trimestre 2015, les arriérés des vacances, les arriérés de la Pife etc. Dans ces conditions, entre les enseignants et l'Etat gabonais, c'est bien l'Etat gabonais qui ne remplit pas ses engagements vis-à-vis de ces pères et mères de famille. Le Gabon étant un Etat de droit comme aime à le rappeler Ali Bongo lors de ses multiples voyages à travers le monde, Florentin Moussavou doit réfléchir par deux fois avant d'envenimer davantage la situation. D'ailleurs, à la suite des suspensions des salaires de 2009 et 2015, les enseignants ont porté plainte contre l'Etat gabonais au Conseil d'Etat. Le contentieux n'a pas en-

core été vidé. Quand il le sera, c'est bien l'Etat gabonais qui paiera les dommages et intérêts aux plaignants. Un homme averti en vaut deux. Un rappel, et non des moindres, les élections législatives approchent à grands pas. Les enseignants sont un vivier d'électeurs très important.

Ici, c'est l'occasion de demander à Florentin Moussavou de faire preuve de lucidité et de trouver une porte de sortie avec les syndicats lors de la rencontre de cette semaine comme indiqué. La voie de l'affrontement, alors que les problèmes sont légitimes, ne mènera à rien de bénéfique pour la jeunesse gabonaise. Car l'histoire des crises dans ce département ministériel a démontré qu'aucun ministre n'a remporté le combat face à la Conasysed et aux enseignants déterminés à faire respecter leurs droits.

Pour l'heure, la rumeur est bel est bien là. C'est désormais à Florentin Moussavou de prouver qu'il est loin d'être le bourreau des enseignants.